

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

---

### Maya Brillant

---

#### **1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

##### **1.1. Identificateur de produit**

**Code du produit** 15052.0010/126264

**Synonymes** Aucun(e).

##### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/de la préparation** Brillant-séchant concentré

##### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

###### **Identification de la société/entreprise**

STEINFELS SUISSE

St. Gallerstrasse 180 - Case postale 53

8411 WINTERTHUR - SWISS

info@steinfels-swiss.ch - 052 / 234 44 00 - 052 / 234 44 01

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 145 (Tox Center)

**Date d'émission** 12.02.2015

**Version** 1 (GHS)

Distributeur Suisse :  
HYPROS SA  
Pont-du-Centenaire 144  
1228 PLAN-LES-OUATES  
Tél. 022 338 35 00  
Fax. 022 338 35 01  
hypros@hypros.com

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)** Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE** Aucun(e).

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H318: Provoque des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence** P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Conseil supplémentaire** Aucun(e).

**Identificateur de produit selon SGH** Fettalkohol EO/PO

### Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

**Phrase(s) de risque** Aucun(e).

**Phrase(s) de sécurité** Aucun(e).

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette** Aucun(e).

**2.3. Autres dangers** Pas d'information disponible.

## 3. Composition/informations sur les composants

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
Alkohol EO/PO	5% - 10%	Acute Tox. 4 H302	Xn; R-22	No.-CAS: 9038-95-3
Fettalkohol EO/PO	5% - 10%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400	N,Xi; R-38-41-50	
propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	2.5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	F,Xi; R-11-36-67	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**

Aucun(e) à notre connaissance.

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

**Contact avec la peau**

Laver à l'eau et au savon par précaution.

**Contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e) à notre connaissance.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial pour la protection des intervenants**

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

**Conseils pour les secouristes**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)**  
Switzerland - Occupational  
Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

200 ppm TWA [MAK]  
500 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK]

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	400 ppm STEL [KZW] 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW]
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone 25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	800 ppm STEL [KZW] (4 X 15 min) 2000 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW] (4 X 15 min) 800 ppm STEL [KZW] (STEL for large casting valid till 12/31/2013, 4 X 30 min) 2000 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW] (STEL for large casting valid till 12/31/2013, 4 X 30 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	200 ppm TWA [TMW] (short time value for large casting) 500 mg/m <sup>3</sup> TWA [TMW] (short time value for large casting)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	200 ppm TWA MAK 500 mg/m <sup>3</sup> TWA MAK
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	400 ppm Peak 1000 mg/m <sup>3</sup> Peak
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	200 ppm TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2) 500 mg/m <sup>3</sup> TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 2)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition professionnelle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### Protection individuelle

#### *Protection respiratoire*

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

#### *Protection des mains*

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)  
Matériel: caoutchouc butyle  
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm  
Temps de pénétration: 480 minutes  
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)  
Matériel: caoutchouc nitrile  
épaisseur minimum: 0.2mm  
Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

#### *Protection des yeux*

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### *Protection de la peau et du corps*

Pas de précautions spéciales.

### Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

### Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Bleu.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH:</b>	3
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité gazeuse:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative:</b>	1.0012
<b>Hydrosolubilité:</b>	complètement soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun(e)

### 9.2. Autres informations

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

## 10. Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Eau de Javel et autres composés chlorés
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Ne pas congeler.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether (CAS 9038-95-3)</b> Dermal LD50 Rabbit = 14100 µL/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 147 mg/m <sup>3</sup> 4 h(NLM_CIP) <b>Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)</b> Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 72600 mg/m <sup>3</sup> 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN_GHS)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut irriter la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Corrosif.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Donnée non disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

## 12. Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)</b> Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 9640 mg/L [flow-through] 96 h LC50 Pimephales promelas: 11130 mg/L [static] 96 h LC50 Lepomis macrochirus: >1400000 µg/L
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: 13299 mg/L
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	96 h EC50 Desmodesmus subspicatus: >1000 mg/L 72 h EC50 Desmodesmus subspicatus: >1000 mg/L
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le

Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Vider les restes du contenu. Les récipients vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

## **14. Informations relatives au transport**

<b>ADR/RID</b>	Non demandé.
<b>IMDG</b>	Non demandé.
<b>IATA</b>	Non demandé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

## **15. Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau <5%: agents de surface anioniques, acides Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Merkblatt BG Chemie: M050 Umgang mit Gefahrstoffen (für die Beschäftigten) VOC (CH) = 2.90000000%
------------------------------------	--

### **Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether (CAS 9038-95-3)**

Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 563, hazard class 1 - low hazard to waters (footnote 11, average molecular weight >500)
<b>Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)</b>	
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs)	2905.1290
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 135, hazard class 1 - low hazard to waters

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

## 16. Autres informations

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	Aucun(e).
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	<p>H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  H302: Nocif en cas d'ingestion.  H315: Provoque une irritation cutanée.  H318: Provoque des lésions oculaires graves.  H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>R11: Facilement inflammable.  R22: Nocif en cas d'ingestion.  R36: Irritant pour les yeux.  R38: Irritant pour la peau.  R41: Risque de lésions oculaires graves.  R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.  R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.</p>
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Réservé aux utilisateurs professionnels.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.